

06-25

Pour diffusion immédiate
Le 27 février 2006

**UNE NOUVELLE LOI POUR ACCROÎTRE
LA PROTECTION ET LA SÉCURITÉ DE LA POPULATION**

*Une collaboration plus étroite est la clé pour garantir
le respect des lois par les entreprises en Ontario*

QUEEN'S PARK — Le gouvernement McGuinty protège la population de l'Ontario en déposant un projet de loi qui, s'il est adopté, permettrait d'améliorer la façon dont les ministères, agences et inspecteurs provinciaux collaborent dans le but de protéger la population, les travailleurs, les ressources naturelles, le poisson et la faune, a annoncé aujourd'hui le ministre du Travail, M. Steve Peters.

« Le projet de loi que nous avons déposé aujourd'hui est une composante clé de l'engagement que notre gouvernement a pris de protéger le public, a déclaré M. Peters. S'il est adopté, il permettra de resserrer la collaboration entre les ministères et les agences qui régissent les entreprises, de mieux faire observer les lois provinciales et, enfin, d'alléger les fardeaux imposés aux entreprises – toutes des choses qui contribueront à garder la population ontarienne hors de danger et en bonne santé. »

Il y a actuellement en Ontario 13 ministères et agences qui font observer toutes sortes de lois pour protéger la population. Si elle est adoptée, la *Loi de 2006 sur la modernisation de la réglementation* habiliterait le personnel de ces 13 ministères et agences à se communiquer de l'information et à coopérer pour que les entreprises observent les lois provinciales. La nouvelle loi aiderait aussi le gouvernement à surveiller les entreprises qui mettent le public en danger en enfreignant les lois ontariennes.

Le projet de loi est un aspect d'un plan en trois parties dont le but est d'améliorer la façon dont les entreprises observent les lois visant à protéger la population, les ressources naturelles et l'environnement en Ontario. Les autres aspects du plan sont ceux-ci :

- Il y aura des stratégies pour reconnaître les entreprises qui s'illustrent sur le plan du respect des lois, et concentrer les efforts d'application des lois sur les entreprises qui enfreignent régulièrement les lois ontariennes.
- Il y aura un projet pilote pour aider les petites entreprises à mieux observer les lois provinciales, en leur fournissant des ressources faciles d'emploi.

« C'est une nouvelle frontière que nous voulons franchir dans le domaine de la coopération entre les ministères, a déclaré le ministre Peters. Nous avons écouté ce que nous ont dit les entreprises, les groupes représentant les travailleurs et nos propres employés, et nous avons apporté des réponses. De meilleurs liens se traduisent par une meilleure protection, et cette méthode est

bonne pour notre personnel de première ligne, bonne pour le milieu des affaires et bonne pour la population de l'Ontario. »

- 30 -

Renseignements :
Susan McConnell
Bureau du ministre
416 326-7710

Lionel Tona
Ministère du Travail
416 326-1407

Available in English

www.labour.gov.on.ca